

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 7

Absents : 0

Date de convocation : 12 mai 2022

Date d'affichage : 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - POIROT Marie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à GRANGE Guy) - RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à GRANGE Michel) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Guy GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-05-062

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022

Le rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Après examen des bilans de fonctionnement des différentes associations, je vous propose d'allouer les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous.

Ces montants sont prévisionnels et pourront éventuellement être modifiés par délibération lors de la production des justificatifs par les bénéficiaires de ces subventions.

Afin de bénéficier de leur subvention, les associations devront impérativement fournir en mairie leurs statuts à jour, et devront également solliciter le versement de leur subvention, celui-ci n'étant pas automatique.

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022

Perseus
Levraut

ID : 073-217303064-20220519-22_05_062-DE

A.E.P. : fonctionnement	30 000,00 €
Alchimy	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2 500,00 €
JSP - Jeunes Sapeurs-pompiers	3 000,00 €
Anciens combattants	700,00 €
APPPS	76 500,00 €
Association du personnel communal	1 500,00 €
Coopérative scolaire - Ski scolaire	5 952,00 €
Coopérative scolaire - Patin scolaire	976,50 €
Coopérative scolaire - Transport	3 000,00 €
Association Pêche - La truite de l'Aiguille Noire	3 000,00 €
Judo-club	9 000,00 €
Association concours Paille et Foin	300,00 €
Snow Ski Club - Section snow	21 000,00 €
Snow Ski Club - Section alpin	69 000,00 €
Snow Ski Club - Section alpin : Organisation courses FIS	7 000,00 €
Snow Ski Club - Section nordique	16 000,00 €
Tennis-club Valloire	5 000,00 €
Valloire Patrimoine et Culture	4 000,00 €
Val'patin	18 000,00 €

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication réunie le 12 mai 2022 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 12 mai 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'allouer pour 2022, les montants de subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/05/2022

Affichage : 23/05/2022

Valloire, le 23/05/2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

